

NOUVELLES DES COTEAUX

Janvier 2026



Informations municipales

Edito du
maire

La vie de la
commune

Vie
associative

Infos

2026
Meilleurs vœux

Edito du maire



Chères Aubertinoises, Chers Aubertinois,

Tout d'abord permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Une excellente santé en espérant que tous vos souhaits et projets les plus précieux se réalisent pour vous et les personnes qui vous sont chères.

J'ai une pensée toute particulière pour ceux qui nous ont quittés en 2025 et pour les familles dont un des membres est touché par la maladie. Je leur souhaite courage et espoir.

Vient le moment de tourner une page, et ce n'est pas sans émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui. Cela fait déjà 31 ans d'engagement au service de la mairie et de notre commune.

Être maire a été bien plus qu'une fonction : cela a été une aventure humaine, faite de rencontres, d'échanges, parfois de difficultés, mais surtout de beaucoup de moments forts et de fierté. J'ai profondément aimé travailler pour vous et avec vous, au service de notre village et de ses habitants.

Je pense avec reconnaissance aux membres du conseil municipal et aux agents communaux, (Anciens et nouveaux) avec qui j'ai partagé un véritable esprit d'équipe.

Ensemble, nous avons imaginé, construit et mené à bien de beaux projets. Relevé des défis et œuvré chaque jour pour l'intérêt général.

Entre autres la rénovation intérieure de la maison pour tous, les aires de jeux pour les enfants, le city stade, l'achat du terrain en face de la mairie, la rénovation des vitraux de l'église, l'agrandissement du colombarium et le dernier l'aménagement du haut de la mairie avec de nouvelles archives (aux normes), une belle salle pour la gym, les réunions ect...J'en passe sans doute....

Chacun a apporté son engagement, son énergie et sa confiance, et je leur en suis sincèrement reconnaissante.

Je tiens aussi à vous remercier, vous, administrés, pour votre confiance, votre écoute, vos encouragements et parfois vos critiques constructives, qui m'ont toujours aidée à avancer. Sans vous, rien de tout cela n'aurait eu de sens.

Je quitte mes fonctions avec le sentiment d'avoir donné le meilleur de moi-même, et avec le cœur rempli de souvenirs précieux. Mon attachement à notre commune restera intact, et je continuerai à lui porter une attention bienveillante.

Merci pour tout ce que vous m'avez apporté. Je vous souhaite à toutes et à tous une belle continuation et beaucoup de bonheur.

Une nouvelle équipe se prépare et je souhaite quelle prenne autant de plaisir que j'en ai eu.

La commune va bien, les finances sont saines et nous sommes très peu endettées. Cela nous permet de poursuivre les projets engagés et de préserver l'équilibre budgétaire sans alourdir la fiscalité des habitants.

L'école se porte bien, les effectifs sont en augmentation. Les enfants y sont accueillis dans de bonnes conditions avec une équipe enseignante très investie et de grande qualité.

La vie associative demeure l'un des piliers de notre village. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des associations et leurs bénévoles pour leur engagement et leur dynamisme tout au long de l'année pour faire vivre notre commune et renforcer le lien social.

Je vous laisse découvrir au fil des pages les actualités et la vie associative d'Aubertin

Avec toute mon émotion et ma gratitude.

Merci à vous tous et en particulier à Sandrine Lacave qui, pendant toutes ces années, a œuvrée pour l'élaboration du bulletin municipal.

La vie de la commune

INFOS PRATIQUES

Mairie

1570 Route des Pyrénées
64290 Aubertin
Tél : 05 59 82 70 13 - Tel : 06 41 41 97 91
@ : mairie@aubertin.fr

Horaires d'ouvertures

Lundi : 15h00 à 17h30
Mardi : 14h00 à 18h00
Jeudi : 13h30 à 17h00

Permanences du Maire

Sur rendez vous

Martine Rodriguez, Maire
06 22 36 11 26
Sandrine Bersans, 1^{ère} adjointe
07 67 26 96 75
Sandrine Hours, 2^{ème} adjointe
06 16 13 80 04
Jérôme Sanchez, 3^{ème} adjoint
06 22 94 76 05

Ordures Ménagères

Ramassage général (bac gris)

Le mardi des semaines paires, et règles de rattrapage pour les jours fériés
Verres et tissus sont à déposer dans les conteneurs adaptés.

Collecte sélective (bac jaune)

Le mardi matin des semaines impaires
*Règles de rattrapage pour les jours fériés

Ecole primaire

Aubertin : Tél : 05 59 82 71 06
Saint Faust : Tél : 05 59 83 02 10

Bureau de poste de Gan

Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Samedi : 8h30 à 12h00

Levée du courrier : Lundi au vendredi : 17h00

Perception Oloron

14 Rue Adoue
64400 Oloron Sainte-Marie
Tél : 05 59 21 90 90

Agglo de Pau

Standard Tél : 05 59 11 50 50
Urbanisme Tél : 05 47 05 30 20
Ordures ménagères Tél : 05 59 14 64 30

Panne ou incident sur réseau

SAUR : Réseau d'eau potable Tél : 05 81 91 35 00
ERDF : Electricité Tél : 08 10 33 33 64
Tél : 09 72 67 50 64

Orange : 3900

SSIAD (Lasseube)

Tél : 05 59 04 25 24

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Admr

Tél : 05 59 68 79 88

Associations

Comité des fêtes

Julie Tiret 06.45.99.05.99
Théo De almeida 06 22 44 07 46

Nouste bi

Michel Contesse - 05 59 82 72 13

Société de chasse d'Aubertin

Sébastien Lacave - 06 23 58 34 12

Paroisse (pour tous les services)

Abbé Bertrand Laborde - 05 59 83 07 98
Denise Labayrade - 05 59 82 72 05

Association pour l'Ecole d'Aubertin - La gaspe

Fabien Rapatel - 06 86 62 11 23
Thomas Desmolles - 06 49 83 88 07

Association de chasse des coteaux d'Aubertin

Thomas Camblong - 06 43 19 89 42

Vibration d'Aujourd'hui

Maryse Loustalot -06 28 25 90 13



Les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Si ce n'est déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la date butoir.

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires. Vous pouvez dès maintenant [vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales](#). Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en ligne** ;
- jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en mairie**.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune **en vous rendant à la mairie**. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un [formulaire cerfa n°12669](#) de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

N.B. : Si vous déménagez après la date limite d'inscription pour l'une des raisons suivantes, vous pouvez vous inscrire **jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus** si :

- vous êtes **agent public muté ou admis à faire valoir vos droits à la retraite** après la clôture des inscriptions ou membre de la famille d'un agent public concerné ;
- vous êtes un **militaire** ;
- vous **déménagez pour un motif professionnel** ou êtes membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De la même manière, si vous atteignez l'âge de 18 ans après la clôture des délais d'inscription ou que vous devenez Français par naturalisation après la clôture des délais d'inscription et que vous n'êtes pas inscrit d'office sur les listes électorales, vous pouvez aussi vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus.

Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives.

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Le tri pour tous, partout, tout le temps

À l'extérieur comme à la maison, continuons à trier nos emballages et nos papiers.

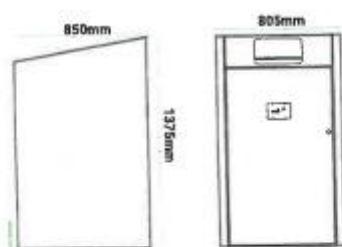
Chaque année, près de **5 millions de tonnes d'emballages et de papiers** sont triées en France. Pour poursuivre et renforcer cet effort collectif, le tri ne doit plus s'arrêter à la porte des foyers : il doit également être possible dans l'espace public.

C'est dans cette démarche que la **commune d'Aubertin** procède à l'installation de **nouveaux points de tri**, afin d'offrir à chacun la possibilité de trier ses emballages et papiers lors de ses déplacements.

Ces équipements remplaceront progressivement les anciennes corbeilles de rue dépourvues de dispositif de tri.

Fonctionnant sur le même principe que les points d'apport volontaire, ils proposent des **bacs partagés et accessibles à tous**, permettant de séparer facilement les emballages des ordures ménagères.

Installés sur des dalles dédiées et dotés d'une **signalétique claire**, incluant un fléchage depuis les zones de pique-nique, ces abris-bacs seront faciles à repérer et à utiliser. Des panneaux d'information viendront compléter le dispositif afin de **sensibiliser aux bons gestes** et de **lutter contre les déchets abandonnés**.



Abri bac - 240L

Dimension (LxIxh) : 850x805x1375mm

Poids : 95kg

Ouverture : Porte frontale unique

La vie de la commune

BUDGET PRIMITIF

Nature de la dépense	Montant en €	En %	Nature de la recette	Montant en €	En %
« 60 - Achats non stockables (eau, carburant, alimentation, EDF...)	93 048 €	10.88 %	« 70 - Produits des sces du domaine : (cantine, garderie, occ dom pub...)	21 439 €	2,51 %
« 61 - Services extérieurs (entret matériel, terrain, bât. Voirie communale Assur, maintenance ...)	177 950 €	20.80 %	« 73 - Impôts et taxes	102 438 €	11,98 %
« 62 - Autres services extérieurs (honoraires, trans scol, Tél, cerem. Repas ret.)	39 464 €	4,61 %	« 731 – Impositions directes	250 323 €	29,27 %
« 63 – taxes fonc. (Ordures menag...)	3 550 €	0.42 %	« 74 - Dotations, sub., Participations	118 284 €	13,83 %
« 012 - Charges de personnel	228 800 €	26,75 %	« 75 - Revenus des loc. MPT	1 600 €	0.19 %
« 65 – Indemnités, (Elus, SIVU, SIVOM, CASERNE POMP. Sdepa, SUB ASSOC ...)	132 130 €	15.45 %	013 – Atténuations de charges	0 €	0.00 %
« 66 – Intérêts d'emprunt	5 000 €	0.58 %	« 76-77 – remb/sinistre-part sociale	0 €	0.00 %
« 68 – bien mobilier	21 €	0.00 %			
« 014 - FPIC	6 500 €	0.76 %	« 002 Excédent 2024 reporté	361 272 €	42,24 %
« 023 – Virements excédent à la section investissement	168 893 €	19,75 %			
TOTAL DES DEPENSES	855 356 €	100 %	TOTAL DES RECETTES	855 356 €	100 %

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
« 001 – Besoin de financ reporté	0 €	« 001 – Exédent d'inv. Reporté	11 142 €
« 16 – Emprunts	34 000 €	« 1068 – résultat investissement	67 458 €
« 2111 – Terrains nus	58 000 €	« 10222 – FCTVA-TA	916 €
		« 10226 – Taxe aménagement	4 000 €
«23 - Aménagement étage mairie	235 540 €		
« 62 - Cimetière	20 000 €	« 13251 – fonds de concours	0 €
« 63 – Voirie petite	20 000 €	« 1345 – Amendes de police	0 €
		« 23 – Aménagement étage	115 017 €
« 64 – matériel garage et autre	33 000 €	« 63 - Voirie	13 114 €
« 76 - Bâtiment communaux	40 000 €	« 16- Emprunt	60 000 €
		« 021 – Virement de la sect. fonctionnement	166 893 €
		« 040-opération d'ordre	0 €
TOTAL DES DEPENSES	440 540 €	TOTAL DES RECETTES	440 540 €

La fiscalité communale Taxe foncière 2025

Vous avez reçu la taxe foncière 2025 et vous vous interrogez sur le taux de **21.04 %**

Ce taux comprend le taux communal et le taux départemental soit :

$$7.57 \% + 13.47 \% = 21.04 \%$$

Depuis 2021, la part départementale de la taxe foncière s'ajoute à la part communale ce qui explique un cumul des taux.

Comme stipulé dans le compte-rendu du mois d'avril 2021, le taux initial du foncier bâti (7.57 %) ainsi que le taux initial du foncier non bâti (35,10 %) restent inchangés.

A Aubertin, le taux de la taxe foncière n'a pas augmenté en 2025.

NAISSANCES 2025



Adam MERLO BOUTINANE le 30 mars

Orianne Alba Capucine RIZZON le 16 avril

Archibald Louis DRAHONNET LEFEBVRE le 25 juillet

Max LABORDE le 27 août

Lou Eva Winter LAMOTHE le 12 décembre

Eden Annie Florence HAURET le 19 décembre

MARIAGES 2025

PARRENT Guillaume et **SARRAT Camille Paule Marie** le 14 juin

SANCHEZ Bruno Thierry et **de SALES Corinne Hélène** le 02 août



DECES 2025



André Pierre DUPOUY époux d'**Elise Marie TALON** décédé le 04 février

Jacques Gilbert René TINARD époux de **Gauthier Michel SENTOURENS** décédé le 11 avril

Didier Jean-Marie TIRET-CANDELET époux de **Myriam Thérèse MOURÉ** décédé le 22 juin

Philippe Georges Paul ARBONA époux de **Martine Fernande Mauricette HOLFELTZ** décédé le 30 juillet

Marcel Richard TOUSSAINT veuf de **Micheline Janine Henriette DEDIEU** décédé le 26 septembre

Dominique Patricia JOURET épouse d'**Eric Claude Maurice AUBRY** décédée le 5 décembre

Elias SANCHEZ époux de **Martine Albertine DUPOUY** décédé le 28 décembre

La quatrième édition du tour féminin des Pyrénées est passée par Aubertin

Quelques fans du vélo, toutes générations confondues se sont retrouvés de façon impromptue Place du Biriadou pour encourager par leurs cris et applaudissements les cyclistes.

Les dénivelés proposés depuis le départ ont entraîné des écarts de plus de 30 minutes entre les premières concurrentes et les dernières.

Que du bonheur pour les spectateurs juniors qui ont pu récupérer quelques gourdes en souvenir.

Merci à tous les bénévoles d'avoir bien sécurisé la traversée du village.

Si les organisateurs le désirent, rendez-vous est pris pour 2026.



Entretien des chemins communaux et obligations des riverains

La commune tient à informer ses administrés que **le fauchage des bordures des chemins communaux** est effectué par un prestataire extérieur, **trois fois par an**, afin d'assurer la sécurité, l'accessibilité et la propreté de nos voies rurales.

Cependant, l'entretien de l'espace devant chaque habitation reste une responsabilité personnelle. Chaque propriétaire ou occupant est tenu de veiller à ce que la végétation située devant sa maison ne gêne pas la circulation des piétons ni des véhicules, et ne compromette pas la visibilité ou la sécurité sur la voie publique.

Par ailleurs, en bordure du domaine public, l'égoutage et la taille des arbres, haies, arbustes et plantations incombent au riverain. Les textes réglementaires prévoient que ces végétaux ne doivent pas :

- empiéter sur la voie publique ou les chemins communaux,
- gêner le passage des piétons ou des véhicules,
- masquer les panneaux de signalisation ou réduire la visibilité aux intersections,
- être en contact avec les câbles aériens (électricité, téléphone, éclairage public).

Selon l'article R.116-2 du Code de la voirie routière, il est interdit de laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier sans taille adaptée ; à défaut, le Maire peut adresser une injonction de faire et engager la responsabilité du propriétaire.

Nous vous remercions de votre attention et de votre contribution à la sécurité, à la propreté et au bien-être de notre commune.



Le traditionnel repas des aînés de la commune

Comme chaque année, la commune d'Aubertin a organisé son traditionnel repas des aînés, un rendez-vous attendu qui permet de partager un bon repas convivial dans une ambiance chaleureuse.

Cette édition a réuni plus de 100 convives, venus profiter d'un moment d'échange et de convivialité. La municipalité a eu le plaisir d'accueillir Monsieur Baduel et Madame Dehos, conseillers départementaux, dont la présence a été particulièrement appréciée.

À cette occasion, Madame le Maire a adressé un mot d'accueil aux participants et présenté ses vœux, rappelant l'importance de ces temps de rencontre et la place essentielle des aînés dans la vie communale.

La bonne humeur était au rendez-vous tout au long du repas, notamment lorsque élus et convives ont poussé la chansonnette, offrant un moment festif et très apprécié.

👉 Information importante

Les nouveaux retraités âgés de 64 ans souhaitant participer au repas des aînés sont invités à se faire connaître auprès de la Mairie d'Aubertin, afin de pouvoir être inscrits pour les prochaines éditions.

La municipalité remercie l'ensemble des participants ainsi que toutes les personnes mobilisées pour l'organisation de ce moment de partage.



Un cadeau pour les aînés de plus de 80 ans



La commune d'Aubertin tient également à porter une attention toute particulière à ses aînés qui ne peuvent pas toujours participer au repas communal.

Chaque année, un cadeau est offert aux habitants âgés de plus de 80 ans, afin de leur témoigner que la commune ne les oublie pas et reste attentive à leur bien-être.

Par ce geste, la municipalité souhaite exprimer sa reconnaissance et son attachement à ces habitants, qui font partie intégrante de la mémoire et de l'histoire du village.



La commune remercie l'ensemble des personnes impliquées dans cette démarche de solidarité et de proximité,

Dans le cadre de la valorisation et de la préservation du patrimoine communal, la commune a engagé un programme de restauration des vitraux de l'église.

L'an dernier, un premier vitrail a ainsi pu être rénové, permettant de redonner tout son éclat à cet élément remarquable.

Cette année, la commune poursuit cet engagement avec la restauration d'un deuxième vitrail, celui situé au-dessus de la statue de la Vierge Marie. Fragilisé par le temps, ce vitrail nécessite une intervention minutieuse afin d'assurer sa conservation et sa mise en valeur.

Les travaux sont réalisés par Madame **Vanessa Dazelle**, artisan spécialisée, dont le savoir-faire garantit le respect de l'œuvre originale et des techniques traditionnelles.

À terme, la commune prévoit de poursuivre la restauration des vitraux endommagés encore existants, au nombre de trois, afin de préserver durablement ce patrimoine précieux pour les générations futures.



L'aménagement de l'étage de la mairie est désormais achevé. Après plusieurs mois de travaux, cet espace entièrement repensé offre désormais une salle de réunion ainsi qu'un environnement de travail plus fonctionnel pour les agents municipaux.

Ces travaux ont permis :

- la rénovation complète de l'étage de la mairie
- la création d'une salle d'activités douces,
- la création d'une salle d'archives,
- la création d'une salle de restauration pour le personnel.

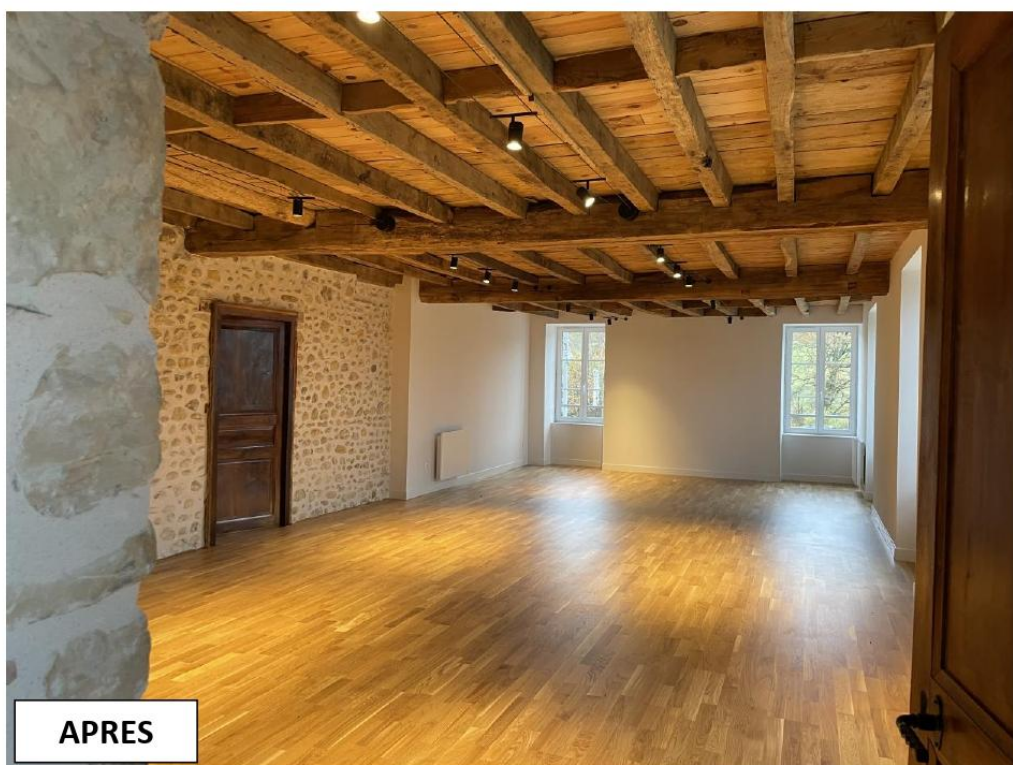
Le montant total du projet s'élève à 213 000 €.

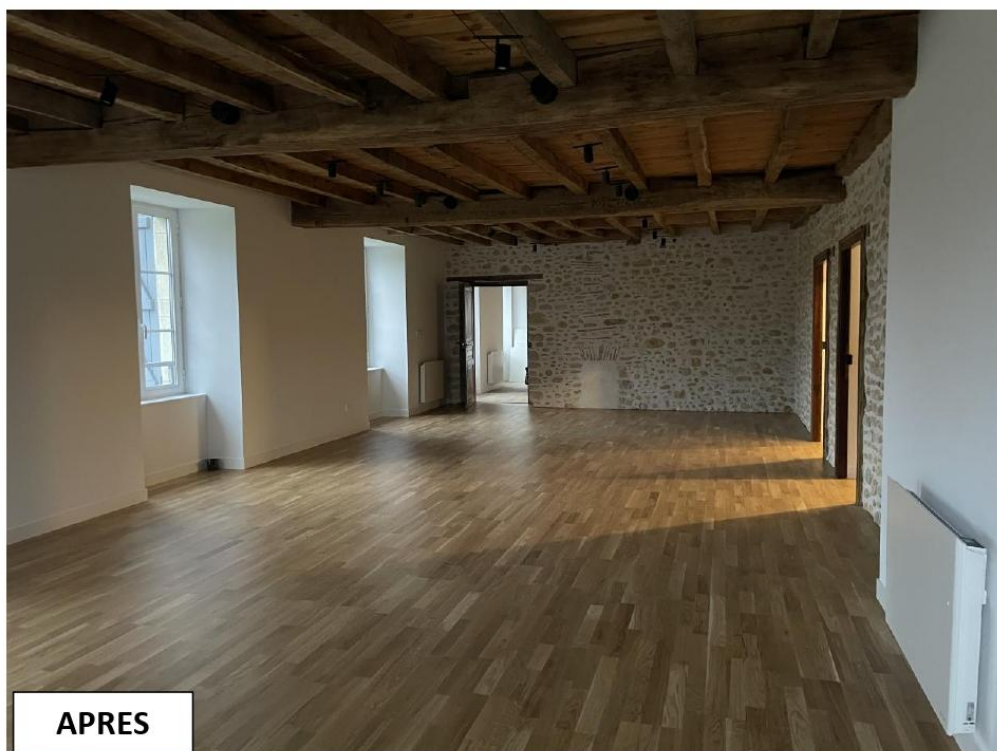
Ce chantier a pu être réalisé grâce au soutien financier de plusieurs partenaires :

- DETR (Etat) : 36 833 € ;
- DEPARTEMENT : 65 330 € ;
- Fonds De Concours de l'agglo de Pau : 49 466 €.

Grâce aux aides financières obtenues, la commune a pu réaliser cet investissement tout en maîtrisant son budget. Ces soutiens démontrent l'importance accordée au développement et à la modernisation des services publics de proximité.

La municipalité remercie l'ensemble des partenaires pour leur accompagnement ainsi que les entreprises intervenantes pour la qualité de leur travail.







L'école d'Aubertin

Cette année scolaire a débuté avec la même équipe enseignante : Pierre-Antoine Lelong enseigne en classe de GS/CP et Thierry Louhaur en maternelle. L'équipe des ATSEM reste elle aussi inchangée avec Mélanie Martin et Elisabete Rodrigues Da Cunha.

Dès ce début d'année, plusieurs projets ont été proposés aux élèves. Ils ont pu être mis en œuvre grâce au soutien financier de la mairie d'Aubertin, de la GASPE (association des parents d'élèves) et de la coopérative scolaire.

La première sortie scolaire a eu lieu au poney-club d'Aubertin, « Les P'tits Cavaliers ». Nous remercions chaleureusement Mélina Lévêque, directrice du centre équestre, pour son invitation. À cette occasion, les enfants ont participé à trois ateliers avec les poneys : un jeu de piste pour découvrir leur lieu de vie, des tours dans le manège, ainsi qu'un temps de brossage.



La traditionnelle matinée vendanges a eu lieu le vendredi 10 octobre 2025 dans les vignes en face de la Mairie d'Aubertin. Avec l'aide de Martine Rodriguez (Maire d'Aubertin), Alexandre Val et Mathieu Bergemayou (employers communaux), les enfants ont coupé les grappes de raisin, les ont pressées et ont pu déguster le jus de raisin.



Tous les enfants ont participé à la journée « Diada deus mainats », organisée à Lasseube par l'école de musique intercommunale du Haut-Béarn. À cette occasion, ils ont découvert différents instruments tels que la guitare, la flûte à trois trous, le violon, la batterie, l'accordéon et le tuba. Les élèves ont pu les écouter, comprendre leur fonctionnement et même les essayer. En plus de cela, des ateliers danse et conte étaient proposés.



Une matinée à la cueillette de l'Aragnon a également été organisée. À cette occasion, les enfants ont participé à différents ateliers autour des légumes de saison. Ils ont notamment récolté des carottes, des poireaux et des choux, qu'ils ont ensuite utilisés pour préparer une soupe à l'école.

Cette soupe a été partagée avec les Aubertinois présents à l'issue de la cérémonie du 11 novembre. Très appréciée, elle est venue conclure un beau projet intergénérationnel.





Le projet jardin a été relancé avec la plantation de framboisiers, de fèves et de tulipes. Les enfants ont aussi rempoté des fraisiers.



Les enfants ont participé à une rencontre sportive à Oloron avec d'autres écoles du secteur.



La première partie de l'année scolaire s'est achevée avec la visite du Père – Noël à l'école. Les enfants l'ont accueilli avec deux chants appris en classe. Cette belle après – midi s'est conclue par un bon goûter offert par la Mairie.

Ce bulletin municipal étant le dernier publié sous le mandat de Martine Rodriguez, nous souhaitons la remercier très sincèrement pour son engagement, son écoute et son investissement en faveur de l'école. Toujours souriante et disponible, elle n'a jamais hésité à donner un coup de main à la cantine, à la garderie ou lors des sorties scolaires. Nous aurons grand plaisir à l'accueillir de nouveau à l'école, cette fois sans son écharpe de maire.

L'équipe enseignante de l'école d'Aubertin vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE À 16 ANS

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une *attestation de situation administrative* à votre centre du service national. Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Une attestation de participation à la JDC lui sera remise.

Quand faut-il se faire recenser ?

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de votre anniversaire.

Recensement citoyen obligatoire

Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour



Que permet le recensement ?

Faire votre recensement militaire vous permet :

- d'obtenir une *attestation de recensement*. Ce document doit être présenté si vous voulez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être déclaré exempté), est

indispensable pour s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à l'âge de 25 ans.

- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'administration et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.

Délivrance de l'attestation

Votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

Si vous avez fait la démarche en ligne, il y a 2 possibilités :

- Une attestation se trouve dans le porte-documents de votre compte personnel. Il est alors possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.
- La mairie vous envoie une attestation par courrier dans les 10 jours. Aucun duplicata n'est fourni. Si vous avez fait la démarche sur place, la mairie vous remet une attestation le jour même. Aucun duplicata ne vous est fourni.

Obligations après le recensement

Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

UN MINEUR DOIT POSSÉDER UN TITRE D'IDENTITÉ POUR VOYAGER

L'enfant qui voyage à l'étranger sans l'un de ses parents doit avoir les documents suivants :

- Original du formulaire cerfa n°15646 d'autorisation de sortie de territoire, signé par le titulaire de *l'autorité parentale*
- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa si nécessaire selon le pays de destination. Consultez les conseils aux voyageurs sur le site diplomatie.gouv.fr.
- Copie d'un justificatif d'identité du parent signataire (*carte d'identité, passeport*)
Le justificatif d'identité doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans.

Si le parent n'a pas *l'autorité parentale* : carte professionnelle, carte d'identité ou passeport de la personne titulaire de *l'autorité parentale*.

Aucun autre document (par exemple, livret de famille) ne peut être exigé lorsque le mineur passe la frontière, y compris si le mineur porte un nom différent que le parent signataire de l'AST.

MISE A JOUR DU LIVRET DE FAMILLE



La mise à jour du livret de famille est obligatoire et elle incombe à son titulaire.

Tout changement dans votre état civil ou situation de famille doit y être intégré : naissance et adoption d'un enfant ; reconnaissance d'un enfant ; mariage des parents ; acquisition, perte ou réintégration de la nationalité française ; changement de nom et/ou de prénoms ; changement de sexe (genre) ; divorce/ séparation de corps ; décès.

Dans certains cas, un nouveau livret peut vous être délivré.

Sanctions

L'utilisation d'un livret de famille falsifié ou non mis à jour peut entraîner des poursuites pénales et la condamnation à une amende de 1 500 €, ou 3 000 € en cas de récidive.



ÉLAGAGE À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

Nous le savons, les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. Selon les données de la concession fournies par ENEDIS, plus de la moitié des incidents sur les réseaux électriques sont causés par des chutes d'arbres ou de branches.

Mais à qui incombe l'élagage ?

C'est au Distributeur d'Électricité, ENEDIS, qu'il appartient d'élaguer les arbres à proximité des lignes électriques BT et HTA, situées en domaine public ou privé. Il existe cependant deux exceptions : 1. L'élagage sera à la charge du propriétaire de l'arbre, si celui-ci déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (art. 24 du décret du 14 mars 1965 ch. IV). 2. L'élagage sera également à la charge du propriétaire si, lors de la plantation de l'arbre, il n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à la ligne existante, telles que mentionnées dans la convention de passage de la ligne en propriété privée (norme NF C11-201).

Peut-on élaguer soi-même si l'on ne veut pas qu'ENEDIS pénètre chez soi ?

C'est possible mais peu recommandé. Quoi qu'il en soit, s'il le désire, le propriétaire doit alors réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.

- Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ENEDIS. Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite à ENEDIS avec une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). ENEDIS informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux. Contact : ENEDIS – Groupe Exploitation (DICT)

39 Ave du 8 mai 1945, BP 104 – 64101 BAYONNE cedex
En cas d'accident ou incident électrique dû au non-respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ENEDIS pourrait être dérogée.

- ENEDIS recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

EN CONCLUSION Il vaut mieux demander à ENEDIS d'élaguer à proximité des lignes électriques aériennes situées sur sa propriété. Les règles de l'art seront respectées, la sécurité préservée et ça ne coûtera rien au propriétaire en dehors des deux exceptions précitées.



ATTENTION

Lorsque les branches ou les arbres de propriétaires occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ENEDIS peut engager des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages.



ELAGAGE PRIVE

Une obligation réglementaire pour la sécurité de tous

**La nature n'a pas de confinement
Tout pousse !!!**



Plusieurs arbres, haies se trouvant sur des propriétés privées ont largement débordé sur le domaine public au cours de ces derniers mois allant jusqu'à créer un danger pour les usagers des voiries attenantes.

Petit rappel sur la réglementation :

Concernant les plantations communales ou départementales, le maire peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres et haies de leurs propriétés, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

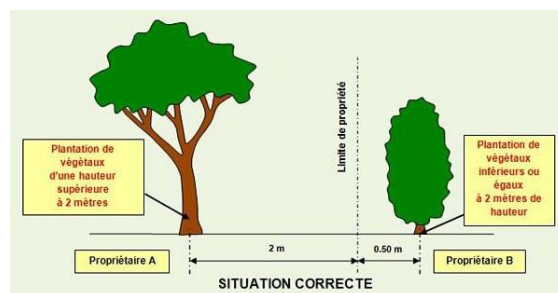
En outre, le maire est compétent pour rétablir les servitudes de visibilité prévues au code de la voirie routière. Cela peut comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » sur les propriétés riveraines des voies publiques.

Enfin, le maire peut aussi, sur la base de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui : « en l'absence d'autorisation, auront établi et laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. »

Il convient de noter que l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie (aux frais des propriétaires défaillants) est prévue pour les voies communales, ainsi que les chemins ruraux.

Alors puisque madame le maire a déjà beaucoup de choses à faire, merci d'avance à chacun d'entre nous de veiller à ce que

Notre jardin de s'évade pas trop sur la voie publique !!!



ELIMINATION DES DECHETS

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritux de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères sont interdits...

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est également interdit...





Téléthon 2025 à Aubertin : solidarité, convivialité et nouveauté

Le Téléthon 2025 vient de s'achever à Aubertin, une nouvelle fois placé sous le signe de la solidarité et du partage.

Grâce à la générosité de nombreux donateurs d'Aubertin et des communes environnantes, la somme de 2 475 € a pu être collectée au profit du Téléthon.

Les organisatrices et la municipalité adressent un remerciement tout particulier aux bénévoles, très investis dans l'organisation de ces deux journées, notamment pour la préparation de la traditionnelle garbure, très appréciée des participants.

Les marcheurs du week-end sont également chaleureusement remerciés pour leur participation et leur engagement.

👉 Une nouveauté cette année

Pour la première fois, les sapeurs-pompiers de Lasseube ont proposé un lavage de voitures sur la place Bitailou. Cette initiative originale et conviviale a rencontré un vif succès et a été très appréciée par le public. La commune les remercie sincèrement pour leur présence et leur engagement solidaire.

Les organisatrices remercient également :

- la commune d'Aubertin pour la participation financière des frais à la garbure,
- Madame et Monsieur Bascourret, du domaine Reyau, pour le don du vin blanc,
- Monsieur Marcel Coutou pour le vin rouge et le rosé,
- Nouste bi pour la préparation de la garbure
- ainsi que les bénévoles pour la confection des pâtisseries.

Enfin, un grand merci à toutes et tous pour vos dons, votre générosité et votre mobilisation, qui contribuent à soutenir la recherche et les familles concernées.

Les organisatrices



**RETOUR SUR LA JOURNÉE
« BIEN VIVRE A AUBERTIN »
qui s'est déroulée le 17 Mai 2025**

Cet évènement, organisé pour la seconde fois au sein de notre village, avait pour objectif de faire connaître les habitants d'Aubertin qui exercent une activité professionnelle ou bénévole autour du Bien Vivre, une occasion de se rassembler, se rencontrer et tisser des liens,

Diverses activités ont été présentées sous forme de stands et/ou d'ateliers gratuits : Yoga, massages, Pilates, voyage sonore, développement personnel, architecture d'intérieure, écriture, tapisserie, théâtre et art-thérapie.

Voici plus en détail ces Aubertinois(e)s :

- Ewa Latuszynska a animé un atelier Yoga
- Catherine Tissier « Le Tambour du Cœur » a présenté et animé les voyages sonores et la relaxation
- Audrey Dumoulin avec l'atelier d'auto-massage visage et crâne
- Emilie Le Palmec avec un stand dédié à l'architecture d'intérieur
- Valérie De Bruyn, écrivaine public et un atelier autour de l'écriture
- Aurélie Vico, professeure de Pilates, et son atelier découverte du Pilates
- Marjorie Esquerre « Décopositive » avec ses oeuvres riches de pensées positives
- La troupe de théâtre « L'Art de Rien » avec Jean Pierre Foulon, Eric Aubry, Michelle et Michel Bonnet, Jean Marc Mazou
- Amandine Guyot et son atelier sur l'Art Thérapie
- Véronique Charrier-Petit et le Collectif « Entr'Aide à Aubertin »
- Le stand de l'Institut Béarnais avec Bernard Coustal et Nathalie Le Cam
- La tapisserie d'Art et la rénovation de meubles par André Leclair et sa femme Josiane qui a présenté ses peintures.

Une tombola a même été organisée et animée par l'Association Vibrations d'Aujourd'hui pour permettre de gagner de nombreux lots au plus grand bonheur des visiteurs.

« Bien Vivre », c'est aussi « Bien manger » ! Merci aux producteurs Aubertinois qui ont permis de se restaurer sur place avec les produits de notre terroir : La ferme Ekoto, Les Fromages de brebis de Yasmine Muhsein, et les Confitures d'Aubertin de Martine Cheneaux.

Merci également à nos barmen Dominique et Pascal, pour la tenue de la buvette, et à l'Association Vibrations d'Aujourd'hui pour les boissons.

Un grand MERCI à l'ensemble des participant(e)s et organisateurs(trices) pour leur énergie et leur engagement au sein de notre village. Merci également à Emilie, architecte d'intérieur, d'avoir mis en beauté La Maison Pour Tous pour cet évènement.

Un grand merci également à Martine Rodriguez notre Maire, Nadège Sicard, secrétaire de mairie, et Maryse Loustalot présidente de l'Association Vibrations d'Aujourd'hui pour leur soutien et leur énergie, sans lesquels cet évènement n'aurait pas pu avoir lieu.

Nous avons le regret de ne pouvoir proposer à nouveau cet évènement cette année, mais nous gardons le plaisir de vous rencontrer et de vous recevoir dans nos activités Aubertinoises !



VIE DE LA COMMUNE/ INFOS

Un Studio de Pilates à Aubertin

Le Studio Pilates d'Aurélié Vico, ouvert en 2024, propose des cours de Pilates à Aubertin, Le Pilates propose un travail sur les muscles profonds, la souplesse et la mobilité articulaire. Associant respiration et mouvements contrôlés, c'est une méthode efficace de renforcement du corps et de la posture. Aurélié vous accueille du Mardi au Vendredi dans son Studio, un lieu chaleureux situé Chemin de Larrimou sur les coteaux d'Aubertin,

Les cours d'une heure se déroulent sur tapis, avec ou sans matériel, en petits groupes de 3/4 personnes pour garantir un accompagnement et un suivi précis, des corrections adaptées à chacun, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Pour tout renseignement, contacter Aurélié Vico au 0607760813 ou aurelievico.pilates@gmail.com

NOUVEAU
AUBERTIN
DEPUIS
SEPTEMBRE
2024

**PILATES
STRETCHING**

RENFORCEMENT MUSCULAIRE - MOBILITE
ASSOUPLISSEMENT - RESPIRATION
FORME ET BIEN-ETRE

**COURS
EN PETITS
GROUPES
3-4 pers**

STUDIO PILATES
Aurélié Vico

INFORMATIONS
& CONTACT

Aurélié VICO
06 07 76 08 13
aurelievico.pilates@gmail.com

STUDIO PILATES
Chemin Larrimou
Aubertin



Voilà bientôt 4 ans qu'il existe un lieu pour prendre soin de soi à Aubertin

Le Tambour du cœur, un espace spécialement dédié au bien-être et à la reconnexion à soi dans un site enchanteur chemin Dophiné.

Catherine Tissier vous reçoit dans une jolie et chaleureuse grange baptisée la Chrysalide, ou en pleine nature quand la météo est favorable.

Sa proposition : principalement des voyages sonores et vibratoires et des soins au tambour chamanique et chants.

Les bienfaits des sons et des vibrations, aujourd'hui confirmés par les scientifiques, permettent une diminution du stress et de l'anxiété, la libération des tensions, une amélioration du sommeil et une libération des

charges émotionnelles.

Vous serez accueillis en groupe lors des voyages sonores et vibratoires, des cercles de tambours, des cercles de femmes, des ateliers de création et des journées de ressourcement.

Également en individuel pour des soins avec le tambour chamanique, les bols tibétains, les koshis, le tongue drum et bien d'autres instruments vibratoires.

De temps en temps, Catherine invite des intervenants de qualité pour des stages ou ateliers au sein de La Chrysalide : création de cosmétiques naturels, huiles essentielles et créativité, Yoga sonore, Pilates et voyage sonore...

Pour connaître les dates des prochaines propositions ou pour prendre un rendez-vous : 06 76 02 06 69.

Catherine vous répondra avec plaisir.

Pour plus d'informations, un site internet : letambourducoeur.fr

Une adresse mail : letambourducoeur@gmail.com

Enfin, pour les adeptes des réseaux sociaux, le Tambour du Cœur est présent sur Facebook et Instagram.

Prenez bien soin de vous !



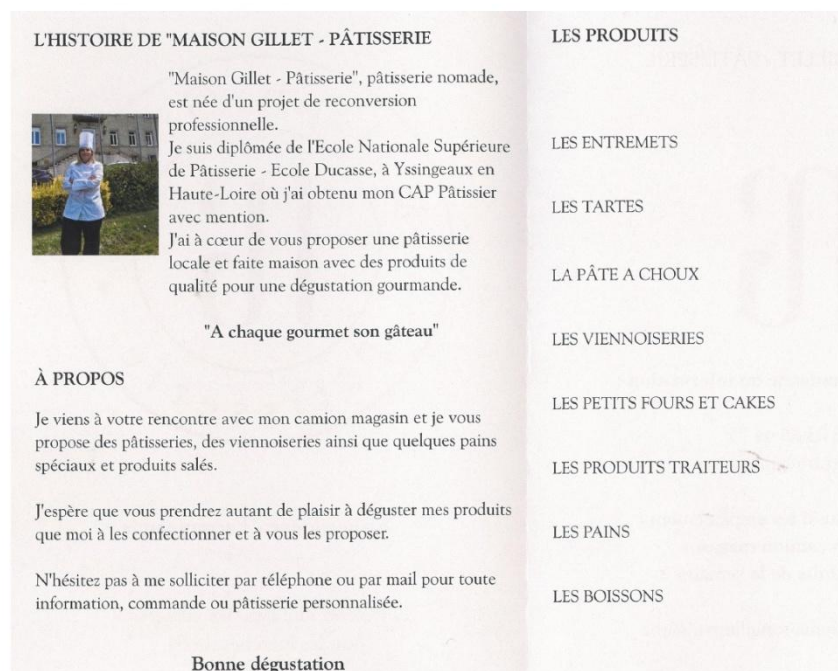


La MAISON GILLET –

Boulangerie, Pâtisserie nomade - vient à votre rencontre avec son camion magasin à Aubertin pour vous proposer pâtisseries, viennoiseries, pains et produits salés, à partir de dimanche 25 janvier 2026, Place Bitailou, de façon hebdomadaire, les :

- vendredi après midi de 13h30 à 15h30

- dimanche matin de 7h à 9h30



Vie
associative

THEATRE SERIEUX S'ABSTENIR

La troupe de théâtre d'Aubertin
SÉRIEUX S'ABSTENIR présente

JEAN-PIERRE
FOULON

MICHELLE
BONNET

MICHEL
BONNET

ERIC
AUBRY

SON : ERIC AUBRY

QUAND LE TRAIN-TRAIN DÉR AÏLLE



Maison pour Tous d'Aubertin

Dimanche **26 AVRIL 2026**

14h45

Participation
libre

Venez voir des petites comédies courtes :
Quand le quotidien nous joue des tours... mais toujours avec humour !
Un après-midi de rires et de surprises.

Cafés et jus de fruits seront offerts après la représentation

RECRUTEMENT

Sérieux s'abstenir

Compagnie de Théâtre amateur d'Aubertin



Vous auriez bien aimé jouer du théâtre, sans jamais avoir pu le faire ?
Vous voulez passer de bons moments, vivre des émotions, rire et faire rire ?
Vous voulez connaître le plaisir de la création d'un spectacle en toute convivialité ?

C'est le moment, on vous attend !

Que vous soyez débutants ou acteurs chevronnés, adolescents ou adultes,
Rejoignez notre bande de passionnés pour connaître
des instants de pur loisir, de pur plaisir et de pure évasion !!

N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Nous pourrions convenir ensemble d'un jour et d'une heure !
Pour l'instant, nous nous réunissons les mardis après-midi
à la Maison pour tous d'Aubertin à partir de 14 heures.

Mais les jours et les horaires des répétitions pourront évoluer...
Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 06 21 92 60 20.

1- Un collectif :

dont la vocation est de développer à l'échelle du Village et de ses alentours proches, ce que chacun fait déjà dans son quartier avec ses voisins :

- Donner un coup de main, dépanner, prêter du matériel, partager une compétence dans un domaine particulier.
- Apporter l'aide que l'on peut [aux personnes momentanément dans l'incapacité](#) à faire des actes de la vie courante.
- [Soutenir la vie sociale, culturelle et de loisirs](#) par l'information et/ou la proposition de coparticipation à des événements proches de nous, , que l'on organise ou auxquels on participe.

2- Comment ça marche :

- Chaque membre accepte [les principes définis dans la Charte Ethique](#) et notamment :
 - Le volontariat et le bénévolat sans obligation de retour, ni de résultat,
 - La bienveillance, la courtoisie, la convivialité et la simplicité,
 - La confidentialité, la discrétion,
 - Le respect de l'engagement pris et la confiance mutuelle.

Celui qui apporte son aide, propose sa contribution, prêle un bien, n'a d'autre contrepartie que le plaisir d'offrir son soutien, ses services et la satisfaction d'avoir contenté son « voisin ».

- La communication [se fait via une Communauté WhatsApp](#) à laquelle chaque membre est inscrit.

Les personnes ne disposant pas de l'application passent par un intermédiaire attitré.

3- A quoi engage la participation au Collectif ?

- Le Collectif [n'est pas une association](#). Il n'y a ni président, ni Conseil d'Administration, ni budget de fonctionnement, ni Assemblée Générale.
Tous les membres ont le même statut.
- Outre le respect indispensable des principes et valeurs, être [membre du collectif n'engage à rien](#).

Aucun décompte de participation ou d'implication personnelle n'est établi à aucun moment.

4- En pratique et dans les faits :

- Le Collectif compte aujourd'hui 22 membres.
- Photos - Evènements récents :

5- Contacts :

Besoin d'informations complémentaires, envie de rejoindre le Collectif,

Prenez contact avec Véronique Charrier Petit au 06 13 21 47 74

Mise à disposition de machine

Affûtage chaînes de tronçonneuses



Affûtage outils à bois



Coups de main

Elagage



Démontage de clôture



Pose clôture « provisoire »



Montage de meubles



NOUSTE BI

Cette année 2025, les membres de l'association ont continué à se retrouver le dernier jeudi du mois, à la maison pour tous.

Belote...Scrabble... à l'intérieur, et quilles ou pétanque à l'extérieur. Avant de goûter: le loto, bien entendu, qui retient l'attention de tous.

Pour cette année a été proposé, à une cadence d'une réunion sur deux, de remplacer le goûter habituel par un repas, servi le midi. Au vu du nombre de participants, cela semble apprécié de tous.

Les cours de gym douce, animés par Jean François tous les jeudi, sont également très prisés.

Le repas de fin d'année, magistralement concocté, a ravi tous les palais et permis de clôturer ensemble l'année 2025.

NOUSTE BI est ouvert à tous, venez nous rejoindre, et apportez nous vos idées pour des activités nouvelles.



Que cette année 2026 vous apporte
joie, santé et amour

ACTIVITÉS PROPOSÉES

PILATES

- Mardi matin : 10h – 11h
- Mercredi soir : 18h – 19h

COUNTRY

- Mercredi : 16h15 – 17h45

MÉDITATION SONORE

- Un lundi sur deux
- De 18h à 19h

À VENIR EN 2026

Une après-midi conviviale autour de jeux de société : cartes, pétanque, quilles...

Date à définir
(prévue courant février)

PROJET CHORALE

Une cheffe de chœur souhaite créer une chorale sur Aubertin.

Si vous êtes intéressé(e),
merci de nous contacter par message :

06 28 25 90 13

VIE ASSOCIATIVE :

Association Vibrations d'Aujourd'hui :

Le Pilates :

L'association Vibrations d'Aujourd'hui propose des cours collectifs de 12 à 14 personnes. Les séances se déroulent à La Maison Pour Tous les Mardis de 10h à 11h (Cours Complet pour 2025/2026) et les Mercredis de 18h à 19h (Reste 2places)

Le Pilates est animé par Aurélie VICO, professeure de Pilates, coach sportive certifiée et propriétaire du Studio Pilates à Aubertin.

Le Pilates est une méthode de gym douce accessible à tous. Elle vise à renforcer les muscles profonds de la taille, du dos et de l'ensemble du corps, à améliorer la mobilité articulaire et l'équilibre. Chaque séance se termine par des postures de stretching pour favoriser le relâchement musculaire et la détente.

- Pour participer :
- Adhésion annuelle à l'association Vibrations d'aujourd'hui : 5€
- Cotisation annuelle pour 1 cours par semaine de Septembre à Juin : 205€
- Informations auprès de Aurélie Vico 0607760813



Le comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2026, remplie de bonheur et de santé.

Pour 2026, le comité souhaite rassembler davantage les Aubertinois avec un marché des producteurs et une soirée béarnaise.

En 2025, nous avons créé la première édition du tournoi de pelote qui, grâce à vous, a très bien fonctionné. Nous espérons que vous serez présents pour notre seconde édition !

2026 résonne avec anniversaire, cette année, le comité fête ses 80 ans. Pour cela, le comité souhaite réunir les anciennes et les nouvelles générations afin de célébrer cette année particulière.

N'oubliez pas de réserver votre week-end du 28 août pour vivre un moment rempli de festivités !

Les membres du comité vous remercient d'être toujours aussi présents, sans vous, l'ensemble de ces événements ne pourrait pas avoir lieu.

"La GASPE : une association mobilisée au service des enfants du RPI d'Aubertin-Saint-Faust qui poursuit son engagement.

Cette année, le bureau de l'association a été renouvelé, mais la volonté reste la même : continuer et développer des manifestations conviviales afin de récolter des fonds destinés à financer des actions, sorties et activités pour l'ensemble des enfants des écoles.

Parmi les événements majeurs de l'année, la prochaine grande manifestation aura lieu le samedi 14 mars à Saint-Faust avec le désormais incontournable; Trail des Abeilles. Cet événement, ouvert à tous, constitue une source de financement essentielle pour permettre la mise en place de nombreux projets pédagogiques et ludiques pour les élèves.

Parents, familles, habitants du territoire : vous êtes tous invités à venir participer, que ce soit en tant que coureurs, marcheurs, spectateurs ou bénévoles. Toute aide est précieuse et contribue directement au bien-être et aux activités des enfants.

Pour toute information ou pour rejoindre l'équipe de bénévoles, n'hésitez pas à contacter l'association (lagaspe.secretaire@gmail.com) ou F.Rapatel (président) au 0686621123.

La GASPE compte sur votre mobilisation et vous remercie par avance pour votre soutien."

La GASPE : Association des parents d'élèves du R.P.I. Saint-Faust / Aubertin

14 MARS 2026

TRAIL DES ABEILLES

de Saint-Faust

RANDOS 6€	TRAILS
8km - 8h00 à 10h00	distances départs
15km - 8h00 à 10h00	8km - D+270 17h30 9€
	15km - D+470 15h00 18€
ENFANTS 2€	24km - D+720 15h45 20€
De 3 à 4 ans : draisienne à 11h30	
De 5 à 9 ans : course 800m à 11h45	
De 10 à 15 ans : course 1500m à 12h00	
Adulte accompagnant obligatoire	

RESTAURATION
BUVETTE
MATCH RUGBY
GRILLADES
21H
NON STOP

Inscriptions ▶ <https://pyreneeschrono.fr>

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

IDE LIS À LA DEMANDE

IDE LIS à la demande c'est le service de transport en commun **sur réservation**.

Complémentaire des lignes régulières du réseau IDE LIS, ce service est **dynamique et personnalisé**. En journée et en soirée, il offre une alternative de transport.



IDE LIS à la demande est **accessible aux personnes à mobilité réduite**.



L'application IDE LIS à la demande vous permet de

- ✓ Vous inscrire au service
- ✓ Rechercher et réserver vos trajets pour vous déplacer de jour, comme de soirée
- ✓ Indiquer vos trajets favoris afin que l'application les conserve en mémoire
- ✓ Modifier ou annuler vos réservations
- ✓ Être informé en temps réel sur vos transports avec les notifications : confirmation de l'heure exacte de passage
- ✓ Visualiser le véhicule en approche sur votre téléphone
- ✓ Exprimer votre satisfaction client en évaluant votre trajet une fois celui-ci effectué



Tarifs Juillet 2024

Vous devez acheter votre titre de transport à bord du véhicule ou sur l'application Ticket Modalis.

Préparez votre monnaie, les billets de plus de 20 € et les cartes bancaires ne sont pas acceptés.
Le service est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

1 trajet régulier

Valable 1h à partir de la validation

2€50

1 trajet abonné IDE LIS

Valable 1h à partir de la validation et sur présentation de votre carte IDE LIS chargée d'un abonnement en cours de validité

1€90

10 trajets réguliers

Chaque titre est valable 1h à partir de la validation

19€

Correspondance avec le réseau IDE LIS et le réseau Régional Nouvelle Aquitaine.

Un tarif adapté pour les détenteurs de la carte Complémentaire Santé Solidaire (CSS) est disponible. Pour en savoir plus rendez-vous sur :

www.idelis.fr



Transport à la demande DE JOURNÉE

Si votre commune est concernée par ce service, vous pouvez circuler **dans la zone Couronne**.

D'une adresse à une autre adresse dans un rayon de 12 km

Lundi → Vendredi

Hors jours fériés

8h00 PREMIER DÉPART
18h00 DERNIER DÉPART

Samedi

Hors jours fériés

9h00 PREMIER DÉPART
18h00 DERNIER DÉPART



Transport à la demande DE SOIRÉE

Si votre commune est concernée par ce service, vous pouvez circuler **dans la zone Centre**.

D'une adresse à une autre adresse

Lundi → Dimanche

Sauf 1^{er} janvier et 1^{er} mai

21h00 PREMIER DÉPART
23h30 DERNIER DÉPART

Zone Couronne



Zone Centre

Consulter nos zones de couverture journée / soirée et simulez votre trajet sur notre site internet ou sur notre application mobile.

FLEXILIS ÉVOLUE ET DEVIENT

IDE LIS À LA DEMANDE

TRANSPORT À LA DEMANDE JOUR & SOIRÉE

RÉSERVATION FACILE
PAR INTERNET, TÉLÉPHONE
OU VIA L'APPLICATION

JUILLET
2024



PAU
MOBILITÉS

DISPONIBLE SUR
Google Play

DISPONIBLE SUR
App Store

Infos et réservation

0 805 03 01 50

www.idelis.fr

IDE LIS

Comment réserver

Par téléphone

0 805 03 01 50

SERVICE ET APPEL GRATUITS

Via l'application IDE LIS à la demande

DISPONIBLE SUR
Google Play

DISPONIBLE SUR
App Store

Par internet

www.idelis.fr

Les étapes pour vous déplacer avec IDE LIS à la demande

- 1 Inscrivez-vous au service via le site idelis.fr ou l'application IDE LIS à la demande
- 2 Réservez votre trajet jusqu'à un mois à l'avance
- 3 Tenez vous prêt 5 minutes avant l'heure de départ confirmée
- 4 Achetez votre titre de transport auprès du conducteur ou via l'application Ticket Modalis
- 5 Validez votre titre de transport
- 6 Déplacez-vous selon vos besoins

25471631661900226262020



VOS POINTS DE CONTACT

NOUVEAUTE

Mise en place d'un numéro dédié aux questions relatives à la fibre

08 06 00 04 26

Du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-17h30,
appel non surtaxé au cout d'un appel local

ou poser votre question sur :

<https://www.thd64.fr/une-question>



Panne d'internet, vous devez appeler votre opérateur !



1023



3900



3244



1064

Autres dispositifs mis à disposition par THD64

- Tester son éligibilité à la fibre optique :
<https://www.thd64.fr/test-deligibilite>
- Déclarer une nouvelle construction :
<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home>
- Déclarer un Dommage Réseau :
<https://www.thd64.fr/declaration-dommages-reseaux/39>

Je suis en panne

Je souhaite **signaler ma panne** ou je souhaite savoir s'il y a un **incident réseau** dans mon quartier/commune

Je dois systématiquement contacter mon opérateur commercial (points de contacts précisés sur la facture ou sur l'espace client de mon opérateur)

Pour les clients Orange, depuis votre espace personnel, vous pouvez :

- Déclarer une **panne internet**, un **problème sur un équipement** (Livebox, décodeur, TV, téléphone fixe...). Testez votre ligne pour obtenir un diagnostic précis. Si besoin, une mise en relation avec un conseiller vous sera proposée
> **Incident, panne, problème ? tester votre ligne - Assistance Orange**
- Consulter l'état du réseau Orange dans votre quartier pour savoir si des événements exceptionnels (travaux, intempéries, actes de malveillance sur les équipements réseaux...) affectent votre connexion fixe ou mobile
> **Météo du réseau internet et fixe - Assistance Orange**

Les contacts pour mieux vous accompagner



orange



L'application Orange et moi

Disponible pour  

Orange et moi, c'est l'application pour **gérer vos contrats**, vous **dépanner** et nous **contacter**

Point de Contacts des principaux opérateurs commerciaux :



1064
www.bouyguestelecom.fr



3976
www.sosh.fr



3224
www.free.fr



1023
www.sfr.fr



3900
www.orange.fr



...
www.red-by-sfr.fr

Orange Restricted

Je signale un dommage sur les infrastructures de télécommunications en tant qu'habitant de la commune

Aussi bien pour le réseau cuivre que le réseau fibre, dès que vous constatez un dommage sur un équipement, comme un poteau cassé ou penché, des câbles décrochés ou arrachés, des armoires ouvertes ou détériorées... ou quelle que soit l'anomalie, vous pouvez la signaler sur : dommages-reseaux.orange.fr pour les équipements Orange



En tant que futur habitant de la commune

Connaître les débits internet à une adresse : le site national

> maconnexioninternet.arcep.fr

ou via les sites des opérateurs commerciaux

Connaître la couverture mobile d'une commune : le site national

> monreseaumobile.arcep.fr

ou via les sites internet des opérateurs commerciaux

Connaître la date d'arrivée de la fibre : le site national

> cartefibre.arcep.fr

Construire son projet immobilier individuel (hors lotissement et Zone d'Aménagement Concerté) :

Vous souhaitez raccorder votre futur logement au réseau de télécommunication :

selon la nature de votre projet immobilier (maison hors lotissement, maison en lotissement, nombre de logements concernés), les modalités de raccordement sont différentes.

Pour répondre à vos questions :

1. Identifier l'opérateur qui déploie le réseau de télécommunication sur cartefibre.arcep.fr
2. Aller sur le site dédié de l'opérateur
 - > Pour Orange : <https://reperes-travaux.orange.fr/>
 - > Contact tel : 0810 009 849

Restez connecté au Wifi chez vous



Toutes les infos : <https://suivi-desincidents.orange.fr/service24>

Service 24H garanti Orange

200Go d'internet mobile offerts pour retrouver du Wifi chez vous

Continuez à profiter du Wifi chez vous et à connecter vos équipements (PC, Mac, tablette...) grâce au réseau mobile Orange. Parce que nous tenons à vous garantir une connexion internet en toutes circonstances, nous vous offrons 200 Go/mois d'internet pendant 2 mois sur votre forfait mobile et ceux de vos proches (jusqu'à 3 forfaits Orange, Sosh, option Airbox 20Go, Let's Go). Cette solution vous permettra de connecter les équipements de votre logement (PC, Mac, tablette...) grâce au partage de connexion mobile.



Comment ça marche ?

Grâce à la fonction "partage de connexion" disponible dans les réglages de votre téléphone, vous partagez votre connexion internet mobile avec vos autres équipements (PC, Mac, tablette...).

Cette solution nécessite une bonne couverture mobile 4G à domicile pour le bon fonctionnement.

Orange vous prête une Airbox 4G pour retrouver internet



Toutes les infos : <https://suivi-desincidents.orange.fr/service24>

L'Airbox 4G est un boîtier qui permet de diffuser du Wifi pour connecter les équipements de votre logement.

Récupérez l'Airbox 4G et sa carte SIM créditée des 200 Go/mois offerts en boutique Orange (sous réserve de disponibilité) sur présentation de votre pièce d'identité et des SMS reçus dans le cadre de votre dépannage.



Bon à savoir

Cette solution nécessite une bonne couverture 4G dans votre logement. Vous pouvez prendre rendez-vous ou vous présenter directement via la file d'attente dans la boutique de votre choix.

Vous pourrez conserver l'Airbox 4G pendant 2 mois quelle que soit la durée de la panne... Passé ce délai, nous vous inviterons par mail à restituer l'Airbox 4G en boutique.

tricted

Besoin d'un prêt de mobile en cas de panne de votre ligne fixe

(mobile adapté aux personnes à autonomie réduite)

Vous êtes client Grand Public abonné à une offre Ligne Fixe uniquement (hors offres Livebox et Open). Après la prise en charge de votre panne, Orange s'engage à vous trouver une solution dans les 24h, jusqu'au rétablissement de votre ligne fixe.

Les solutions en cas de panne de votre ligne fixe

- Le prêt d'un mobile simple d'utilisation.
- Un crédit de 4h d'appels depuis une ligne mobile à utiliser vers les mobiles et les fixes de France métropolitaine.
- Un accompagnement par un conseiller pour prendre en main votre mobile de prêt.

Toutes les infos : <https://assistance.orange.fr/assistance-commerciale/le-sav-de-vos-equipements-et-services/>

Vous êtes Client professionnel ? Les solutions en cas de panne :

En cas d'incident sur votre connexion internet, l'Airbox Confort Pro prend le relais. C'est un secours immédiat, sans devoir vous déplacer en boutique pour retirer un matériel de prêt. Il suffit de connecter directement l'Airbox Confort Pro à votre Livebox (câble USB) et vous récupérez immédiatement votre accès à internet. Tous les appareils branchés initialement à la Livebox bénéficient à nouveau d'internet. C'est une solution simple et plus complète qu'une clé 4G, permettant jusqu'à 32 équipements de se connecter directement en wifi.

- ✓ Continuité de vos services internet
- ✓ Usage de votre TPE en Ethernet

Toutes les infos : <https://boutiquepro.orange.fr/internet/options-internet/airbox-confort>

GUIDE DE L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Les **cours d'eau** sont des **milieux naturels complexes** aux **multiples fonctionnalités**. Tout comme leurs **ripisylves** !

- **écoulement des eaux et des sédiments** de l'amont vers l'aval
- **habitat** pour la faune et la flore
- **drainage naturel** des terres
- **ressource naturelle** pour des **usages anthropiques** (eau potable, irrigation, énergie)

- **maintien** des **berges** par le système racinaire des végétaux
- **régulation** des écoulements et **ralentissement** des crues, **limitation** de l'**érosion**
- création d'un **ombrage** limitant le réchauffement de l'eau et l'eutrophisation des cours d'eau, **filtration** des polluants
- **habitat** pour la faune et la flore, valorisation du **paysage**



CE GUIDE, À DESTINATION DES
PROPRIÉTAIRES RIVERAINS, CONCERNE
UNIQUEMENT LES **COURS D'EAU**



Image générée par IA

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques - janvier 2025

DÉFINITIONS

» QU'EST-CE QU'UN COURS D'EAU ?

C'EST	Un cours d'eau est un écoulement qui réunit les trois critères d'identification suivants (L. 215-7-1 du code de l'environnement) : • Présence et permanence d'un lit naturel à l'origine • Débit suffisant une majeure partie de l'année • Alimentation par une source ponctuelle ou diffuse L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales. En cas de doute, un faisceau d'indices concourt à la détermination de l'écoulement (berge et substrat différenciés, faune et flore aquatiques)
CE N'EST PAS	Les fossés, rigoles : ouvrages artificiels destinés à recueillir les eaux de ruissellement et à réguler le niveau de la nappe superficielle. Il ne faut pas les confondre avec un cours d'eau rectifié par le passé, ayant pris de ce fait l'aspect de fossé. Leur différenciation peut nécessiter une expertise de terrain.
	Les ravines, talwegs : écoulements d'eau non alimentés par une source, visibles seulement après un épisode pluvieux, ou à la fonte des neiges.

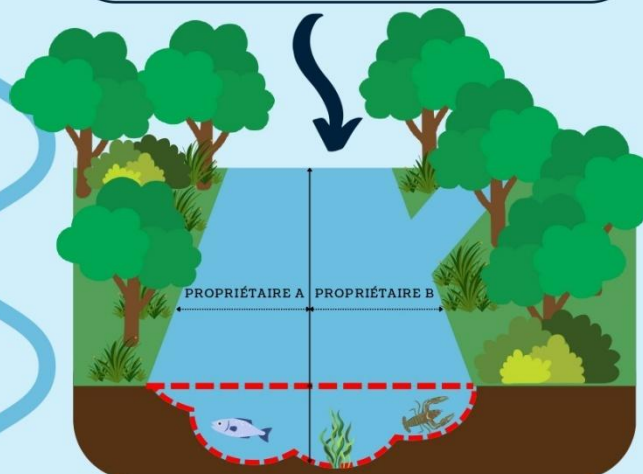
Pour consulter la cartographie des cours d'eau en cours d'élaboration dans les Pyrénées-Atlantiques :
<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Cadre-de-vie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Gestion-de-l-eau/Cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau>

Elle a une valeur **informative** et est **évolutive** en fonction de l'acquisition des connaissances.
En cas de doute il est préférable de consulter le service Eau de la DDTM64.

LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS «



En application de l'article L. 215-2 du code de l'environnement, le lit d'un cours d'eau non domanial et ses berges appartiennent aux **propriétaires riverains respectifs** selon une **ligne supposée tracée au milieu du lit**, à l'exception des cours d'eau domaniaux et des tronçons cadastrés.



ENTRETIEN RÉGULIER. PAS DE PROCÉDURE PRÉALABLE

L'entretien régulier a pour objet principal la gestion des embâcles et de la végétation présente le long des cours d'eau. Cet entretien raisonné doit se faire de façon sélective et localisée pour ne pas dégrader ou perturber l'état écologique du cours d'eau et pour maintenir la diversité des milieux aquatiques.

Un bon entretien de cours d'eau vise deux objectifs principaux :

- ① Préserver la qualité de l'écosystème que représente le cours d'eau.
- ② Permettre la libre circulation et la continuité de l'écoulement des eaux.



1 ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE*

Objectifs

- limiter la formation d'embâcles,
- favoriser une protection végétale des berges,
- créer des zones d'ombre,
- diminuer les pollutions diffuses.

Recommandations

- laisser pousser la végétation en bord de cours d'eau (arbres et arbustes ou herbacées selon le gabarit du cours d'eau),
- couper et évacuer les arbres menaçant de tomber dans le lit du cours d'eau,
- recéper de façon sélective (favoriser le rejuvenissement de la végétation).

* végétation des berges

2 SUPPRESSION DES EMBÂCLES

Objectifs

- rétablir la circulation de l'eau, éviter l'accumulation de gros matériaux et limiter l'érosion des berges,
- supprimer les embâcles qui créent un obstacle à l'écoulement.

Recommandations

- matériel adapté : tronçonneuse, pince, pelle (selon taille des embâcles).

3 GESTION DES ATTERISSEMENTS ET DES VASES

Objectifs

- favoriser la mobilisation du transit des sédiments vers l'aval pour maintenir le profil d'équilibre du cours d'eau : scarification, griffage, dévégétalisation.
- limiter l'accumulation et le dépôt d'embâcles sur les atterrissements en cas de crue.

Recommandations

- retrait ponctuel et localisé des vases pour rétablir les capacités d'écoulement du cours d'eau sans modifier le profil des berges ni le fond du lit.

4 FAUCARDAGE DE LA VÉGÉTATION AQUATIQUE

Objectifs

- éviter les risques de débordement et de comblement du lit mineur,
- rétablir un débit suffisant en ouvrant le chenal central de largeur adaptée sans modifier le profil des berges ni le fond du lit.

L'entretien régulier (berges et lit mineur) est une **obligation du propriétaire riverain** (L.215-2 et 14 du code de l'environnement) :

- actions relativement légères, ponctuelles et localisées réalisées de façon régulière, pour éviter de gros travaux, plus coûteux et impactants pour les milieux aquatiques,
- une partie de l'entretien d'un cours d'eau se fait naturellement,
- des interventions plus importantes peuvent parfois être nécessaires. Ce sont alors des travaux d'aménagement ou de restauration, soumis à une procédure réglementaire (p.3),
- possibilité d'intervention par le "gemapien" (p.4) en cas de carence du propriétaire riverain, si les travaux présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence.

TRAVAUX SOUMIS À PROCÉDURE PRÉALABLE

Toute intervention dépassant le cadre de l'entretien régulier d'un cours d'eau peut être soumise à une procédure de déclaration ou d'autorisation. En cas de doute sur une intervention, il est préférable de se renseigner auprès de la DDTM pour connaître le régime réglementaire (déclaration ou autorisation) et les précautions à prendre.

Rubrique	Installation, ouvrage, travaux, activité (IOTA)	Déclaration	Autorisation	Exemples (non exhaustifs)
3110	Ouvrage dans le lit mineur constituant un obstacle	Chute de 20 à 50cm de hauteur	Obstacle à l'écoulement des crues Chute >50cm de hauteur	• Création d'un seuil de plus de 20cm de hauteur
3120	Modification du profil en long/en travers du lit mineur d'un cours d'eau	Longueur <100m	Longueur >100m	• Recalibrage de cours d'eau et modification des berges ou du fond du lit • Création d'un ouvrage de franchissement dans le lit mineur (pont, buse, dalot, passage à gué)
3140	Consolidation de berges par des techniques autres que végétales vivantes	Longueur entre 20 et 200m	Longueur >200m	• Enrochements, pose de gabions, de tunage sur plus de 20m de berge
3150	Destruction de frayères /zones de croissance /zones d'alimentation de la faune aquatique* *poissons, crustacés, batraciens	Surface détruite <200m² ou travaux en zone de croissance	Surface détruite >200m²	• Déplacement d'engin et travaux dans le lit mouillé du cours d'eau • Assèchement temporaire du lit (mise en place de batardeaux)
3210	Entretien de cours d'eau, hors entretien régulier	Extraction ou déplacement de sédiments <2000m³/an	Extraction ou déplacement de sédiments >2000m³/an	• Déplacement d'un atterrissement conséquent • Curage de cours d'eau
3220	Aménagement en lit majeur	Surface soustraite entre 400m² et 1ha	Surface soustraite à l'écoulement des crues >1ha	• Remblai, dépôt de matériaux, merlon en bordure d'un cours d'eau et/ou en zone inondable
3310	Assèchement, mise en eau, remblai de zone humide	Surface impactée entre 0,1 et 1ha	Surface impactée >1ha	• Dépôt de matériaux sur une zone humide • Création d'un fossé asséchant une zone humide
3350	Travaux ayant pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques	Travaux contribuant au bon fonctionnement du cours d'eau	Pas de seuil d'autorisation	• Arasement ou dérasement d'ouvrages dans le lit mineur • Déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau • Reméandrage du lit du cours d'eau • Remise à ciel ouvert de cours d'eau artificiellement couverts • Gestion d'atterrissements permettant de restaurer le libre écoulement des eaux dans le cadre de l'entretien groupé

DÉMARCHE À SUIVRE

1- Demander conseil sur les travaux auprès de la structure GEMAPI de votre territoire (p. 4).

2- Déposer un dossier de déclaration (formulaire disponible sur le [site Internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques](#)) ou un dossier d'autorisation auprès du service Eau de la DDTM64.

3- Délai d'instruction de 2 mois pour les déclarations et environ 9 mois pour les autorisations. Ces délais peuvent être allongés s'il est nécessaire d'apporter des compléments au dossier.

SITUATIONS D'URGENCE

Suite à des crues importantes, en cas de danger grave et imminent mettant en jeu des biens ou des personnes, il est possible d'intervenir sur les cours d'eau en étant dispensé d'autorisation ou de déclaration.

Dans ce cas, le préfet ou la DDTM doivent être immédiatement informés. Un compte rendu des travaux réalisés est adressé par le demandeur au Préfet sous 1 mois.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET COMPÉTENCE GEMAPI

En cas de doute sur une opération d'entretien ou un aménagement, les propriétaires peuvent se rapprocher de la collectivité exerçant la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) sur le territoire pour plus de renseignements.

La compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"

NOM : GEMAPI

ENTRÉE EN VIGUEUR : 01/01/2018

COLLECTIVITÉS COMPÉTENTES :
établissements publics de
coopération intercommunale
(communautés de communes,
d'agglomération ou syndicats de
rivière)

RÔLES RELATIFS A L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU :

- assister les propriétaires riverains dans leurs obligations d'entretien
- intervenir sur l'entretien et la restauration des cours d'eau en cas de carence des propriétaires riverains dans le cadre d'opérations d'intérêt général ou urgentes par le biais d'une procédure de déclaration d'intérêt général (DIG)

Syndicat mixte du bas Adour maritime - SMBAM

116 rue de Gascogne - 64240 Urt
05 59 56 28 57 - contact@smbam.fr

Syndicat du bassin versant des Luys - SBVL

412 av du maréchal Leclerc - 40700 Hagetmau
05 58 75 10 58 - secretaariat@sbvl.fr

Syndicat des bassins versants du Gabas du Louts et du Bahus - SGLB

412 avenue du Maréchal Leclerc - 40700 Hagetmau
05 58 75 10 58 - secretaariat@sglb.fr

Syndicat mixte de l'Aygas

14 boulevard Duclos -
40220 Tarnos
05 56 64 49 52
contact@ville-arnos.fr

Syndicat Mixte de l'Adour Amont - SMAA

Maison de l'eau - 32160
Jû Bellocq
05 62 08 35 98
accueil@adour-amont.fr

Communauté d'agglomération Pays-Basque - CAPB

Direction Cours d'eau et bassins
versants
5-7 rue Putillenea - 64122 Urrugne
05 59 48 30 85
riveries@communaute-paysbasque.fr

Communauté d'agglomération Pau- Béarn-Pyrénées - CAPBP

Direction du cycle de
l'eau mission GEMAPI
Hôtel de France - 2 bis
place royale - 64000 Pau
05 59 98 78 00
eaux@agglo-pau.fr

Syndicat mixte des Gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents - SIGOM

7 rue de la Station - 64130 Mauléon-Licharre
05 59 28 75 02 - sigom@cdg-64.fr

Syndicat mixte des gaves d'Oloron,Aspe, Ossau et de leurs affluents - SMGOAO

12 place de Jaca - 64400 Oloron Sainte Marie
05 59 10 02 31 - techniques@smgoao.fr

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau - SMBGP

Technopole Héloparc Pau-Pyrénées - 2
avenue du Président Pierre angot -
CS 8011 - 64053 Pau cedex 9
05 59 02 76 26
contact@smbgp.com

Communauté de communes de la Vallée d'Ossau - CCVO

1 avenue des Pyrénées - 64260 Arudy
05 59 05 66 77 - ccvo@cc-ossau.fr

4

EN BREF

>>> LES BONS RÉFLEXES



Général	→ Réaliser les travaux depuis la berge ou depuis un atterrissement
	→ Privilégier les interventions en période d'assez
Calendrier	→ Privilégier les interventions dans la période du 15 juin au 15 novembre (période de moindre sensibilité des différentes espèces de faune aquatique)
Embâcles	→ Enlever manuellement les embâcles, ou à l'aide d'un engin mécanique depuis la berge
	→ Ne pas enlever systématiquement tous les embâcles, car ils constituent des habitats pour la faune aquatique
	→ Faire un entretien sélectif de la ripisylve permettant la reprise et la régénération naturelle de la végétation, avec alternance des zones d'ombre et de lumière sur le cours d'eau.
Ripisylve	→ Favoriser une diversité d'espèces d'arbres et d'arbustes, d'âges variés, sur plusieurs strates (pas de coupe à blanc, pas de dessouchage)
	→ Privilégier les plantations qui constituent une protection de la berge avec des végétaux vivants
	→ Mettre en place des clôtures en retrait du haut de la berge pour éviter la divagation des animaux d'élevage
	→ Enlever uniquement les sédiments fins du lit mineur (ex. envasement important, accumulation de limon formant un bouchon) ; au droit d'enjeux : ne déplacer que ceux qui perturbent l'écoulement des eaux.
Sédiments	→ Laisser ou repositionner les sédiments grossiers dans le lit du cours d'eau, ils sont nécessaires à son bon fonctionnement hydraulique et constituent des habitats pour les espèces piscicoles.
	→ Déposer les sédiments enlevés hors des zones inondables ou les régaler de manière à ne pas constituer un merlon ou une rehausse significative des terrains
Écoulement	→ Ne pas modifier la section hydraulique d'origine du cours d'eau, conserver la diversité des écoulements

>>> LES PRATIQUES INTERDITES



- Ne pas utiliser des produits phytosanitaires directement sur les cours d'eau ou sur les berges
- Ne pas rejeter les tontes, les embâcles et produits de coupe de la ripisylve dans le cours d'eau, ni les brûler
- Ne pas dégrader les habitats d'espèces protégées (ex. écrevisse à pattes blanches, amphibiens)

CONTACT

Direction départementale des territoires et
de la mer des Pyrénées-Atlantiques
Service Eau

Cité Administrative
Boulevard Tourasse- CS 57577
64032 PAU CEDEX

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

05 59 80 87 48

5

ANNEXE - REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (REOMI) : GRILLE TARIFAIRE 2026

En euros HT non assujettis à la TVA

Volume du bac (en litres)	Usagers (ménages et professionnels) collectés une fois toutes les deux semaines				Usagers (professionnels) collectés une fois toutes les semaines *		Usagers (professionnels) collectés deux fois toutes les semaines *	
	Résidences principales*		Résidences secondaires et gîtes**		Part fixe (€)	Levée supplémentaire (€/levée)	Part fixe (€)	Levée supplémentaire (€/levée)
	Part fixe (€)	Levée supplémentaire (€/levée)	Part fixe (€)	Levée supplémentaire (€/levée)				
120	159,01	5,93	134,12	5,93	238,51	5,93	477,01	5,93
180	211,72	8,90	169,03	8,90	317,58	8,90	635,15	8,90
240	264,43	11,87	203,95	11,87	396,65	11,87	793,30	11,87
360	369,87	17,80	Sans objet	Sans objet	554,81	17,80	1 109,61	17,80
770	730,11	38,07	Sans objet	Sans objet	1 095,17	38,07	2 190,34	38,07

* Les levées du bac ordures ménagères incluses dans la part fixe sont au nombre de 12 sur l'année, sauf résidences secondaires et gîtes

** Les levées du bac ordures ménagères incluses dans la part fixe pour les résidences secondaires et gîtes sont au nombre de 6 sur l'année

Autres tarifs :

- Sacs prépayés pour ordures ménagères :
 - 1,55 € par sac prépayé de 30 litres
 - 2,07 € par sac prépayé de 50 litres
- Mise à disposition temporaire de bacs :
 - 50,35 € pour la mise à disposition auprès d'une commune ou d'une association d'un bac à ordures ménagères de 770 litres (une levée incluse)
- Accès en déchetteries :
 - 24 passages : accès gratuit
 - De 25 à 34 passages : 20 euros par passage
 - Au-delà de 34 passages : accès refusé

Memotri 2026

PAU BÉARN PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

Quel jour sortir mon bac ?
Dans quel bac jeter mes déchets ?

Rattrapage des jours fériés : voir sur pau.fr

EMBALLAGES & PAPIERS

1 semaine sur 2

mardi matin semaine impaire



Tous les papiers



Les emballages et briques en carton



Les emballages en plastique



Les emballages en métal, même les petits

Les objets qui ne sont ni des emballages ni des papiers.

En vrac, dépliés ou compressés.
Bien vider, inutile de laver.



ORDURES MÉNAGÈRES

1 semaine sur 2

mardi matin semaine paire



Déchets d'hygiène



Les débris de vaisselle



Déchets de viandes et poissons crus



Les restes alimentaires non compostables



Les petits objets cassés

Cendres, gravats, produits chimiques, peintures... à la déchetterie ! Seringues au DASTRI !

En sac fermé.



DÉCHETS DE CUISINE & DE JARDIN

Optez pour un composteur



Épluchures, fruits & légumes gâtés



Coquilles & boîtes d'œufs (écrasées et en morceaux)



Café, thé et tisane (filtres, marc, feuilles)



Serviettes, essuie-tout & mouchoirs (en morceau)



Déchets verts du jardin en petites quantités

Grosses branches (>5cm) à la déchetterie ; poisson, viande, os, litière minérale, terre... dans le bac à ordures ménagères

En vrac.



Memotri 2026

PAU BÉARN PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

CITEO

VEOLIA

Correille

ESOS

LE RELAIS

ecosystem

CYCLEVIA

EcoLogic

ecomotion

valobat

Nous contacter : Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - Direction Développement durable et Déchets - 39 avenue Larribau à Pau > Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Un formulaire de contact est disponible sur pau.fr et sur l'application MaVilleFacile, rubrique Déchets.

EMBALLAGES EN VERRE / Il y a forcément une borne de collecte près de chez vous !

* consultez la carte sur www.pau.fr ou sur l'application Ma Ville Facile



Bouteilles, pots, bocaux

En vrac, sans bouchon ni capsule ou couvercle. Uniquement entre 8h et 21h.



Ampoules, débris de vaisselle, verre de table, vitres, pots de fleurs... dans le bac gris, les points d'apports spécialisés (ampoules) ou en déchetterie !

TEXTILES USAGÉS / Il y a forcément une borne de collecte près de chez vous !

* consultez la carte sur www.pau.fr ou sur l'application Ma Ville Facile



Vêtements même usés et abîmés



Chaussures et maroquinerie même usées et abîmées



Linge de maison même usé et abîmé



Peluches

En sac fermé de 30L maxi.



DÉCHETTERIES / Les six déchetteries sont accessibles sur inscription. Plus d'informations sur pau.fr & l'application MaVilleFacile



Piles, petits objets ménagers électriques ou électroniques



Rebuts de bricolage



Huiles alimentaires, peintures et produits toxiques



Encombrants



Grands cartons



Déchets verts

Défi tri
STOP
LES ENCOMBRANTS
C'EST EN DÉCHETTERIE

Jusqu'à
1500€
D'AMENDE !

Vos options



Pour les encombrants
La déchetterie à moins de 15 min. de chez vous



Pour les meubles
En bon état : pensez aux structures de réemploi. En mauvais état : à la déchetterie



Pour l'électroménager
La reprise ! 1 appareil recyclé pour 1 appareil acheté chez votre revendeur

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

Défi tri INFO

P.1

BAC JAUNE CHASSE AUX ERREURS DE TRI

L'amélioration de la qualité du tri est une priorité pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et ses communes membres.



Le tri s'améliore, mais ...

1 BAC SUR 3 CONTIENT ENCORE DES ERREURS !

Continuons nos efforts !



LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES !

Sac ordures ménagères, sac jaune transparent avec des emballages, vêtements, jouets, nourriture, mouchoirs, essuie-tout...



Le centre de tri de Sévignacq est équipé pour reconnaître et séparer uniquement les emballages et les papiers graphiques*. Les vêtements, objets ou sacs ne sont pas détectés correctement par les machines, ce qui bloque le tri et empêche leur recyclage. Ces erreurs sont alors envoyées à l'incinération.

48 000€

C'est le surcoût des erreurs de tri sur l'ensemble des usagers de la Redevance Incitative en 2024

Chaque geste compte. En triant mieux, les coûts sont réduits et les déchets sont valorisés.

EN CAS D'ERREUR DE TRI :

Le refus de collecte vous est notifié par un accroche bac. Retirez votre bac correctement et présentez-le la prochaine collecte



**1 BAC BIEN TRIÉ
= 1 BAC COLLECTÉ !**

Seuls les emballages et les papiers graphiques* sont acceptés dans le bac jaune :



* Les papiers graphiques sont ceux sur lesquels on imprime ou écrit (journaux, feuilles d'imprimante, cahiers,...), par opposition aux papiers du type essuie-tout, mouchoirs,... qui ne se recyclent pas.

COMMENT MIEUX TRIER ?

Utilisez les points d'apport volontaire pour le verre et les textiles. En cas de doute, privilégiez le bac noir dédié aux ordures ménagères.



Retrouvez les consignes de tri et les jours de collecte sur le mémotri sur pau.fr et l'appli **MaVilleFacile**

UNE QUESTION ?

Appelez la Direction Développement Durable et Déchets au 05 59 14 64 30 ou par mail : collecte-ri@agglo-pau.fr
39 avenue Larribau - 64000 Pau
www.pau.fr

Un bac bien présenté, c'est un bac collecté et facturé au plus juste !

LES 4 RÈGLES POUR FACILITER & FIABILISER LA COLLECTE DES DÉCHETS

1 JE TRIE MES DÉCHETS

Emballages & papiers dans le bac jaune, déposés en vrac, sans sac

Ordures ménagères dans le bac noir, obligatoirement dans des sacs



2

JE PRÉSENTE MON BAC AU BORD DU TROTTOIR...

... poignée tournée vers la route pour que les agents de collecte repèrent sans ambiguïté les bacs qui doivent être collectés et facturés. C'est aussi un moyen de faciliter la collecte et de la rendre ainsi plus économique.

3

JE SORS MON BAC...

... la veille du jour de collecte et je rentre mon bac le plus rapidement après la collecte pour ne pas encombrer le trottoir et gêner les voisins et éviter une collecte non désirée

4

JE LE NETTOIE RÉGULIÈREMENT

Conformément au Règlement Sanitaire Départemental



Communiqué de presse

Arnaques à la rénovation énergétique

La Maison de l'Habitat et du Patrimoine, Espace Conseil France Rénov de l'agglomération paloise, reçoit de plus en plus de signalements concernant des fraudes ou des usurpations d'identité la concernant. La Communauté d'Agglomération et la MHP souhaitent mettre en garde les habitants de l'agglomération.

La rénovation énergétique attire les fraudeurs, prêts à abuser de la confiance des particuliers. La Maison de l'Habitat et du Patrimoine met en garde contre le démarchage téléphonique et conseille de privilégier des artisans locaux et certifiés.

Les fraudeurs essaient d'attirer les propriétaires en se faisant passer pour un service public, digne de confiance, et/ou avec des offres trop alléchantes. Souvent pressants, les fraudeurs peuvent ensuite essayer de demander des aides financières ou contracter des prêts au nom du propriétaire.

Par téléphone, certains fraudeurs se font passer pour la Maison de l'Habitat et du Patrimoine. Le démarchage téléphonique est interdit par la loi, et les administrations publiques ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah, de France Rénov' ou de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine pour démarcher.

Si vous avez un doute à n'importe quel moment du projet, il est possible de contacter directement la Maison de l'Habitat et du Patrimoine au 05 59 82 58 60 ou par mail : maison.habitat@agglo-pau.fr, un conseiller France Rénov' donnera des informations neutres et fiables.

L'ANAH, l'agence nationale de l'Habitat, partenaire de la MHP donne ces 5 règles d'or contre les fraudes :

- ✓ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais (y compris la Maison de l'Habitat et du Patrimoine, elle ne prendra jamais contact avec les usagers par téléphone si vous n'êtes pas déjà venus vers nous avant)
- ✓ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ✓ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes



**Pour éviter
les arnaques
à la rénovation
énergétique,
adoptez
les bons réflexes !**

Méfiez-vous des offres trop belles pour être vraies.

Notamment les offres à 1€
ou les ristournes dissimulées,
en échange d'un panneau publicitaire
ou d'un témoignage vidéo.
Elles cachent souvent des travaux
de mauvaise qualité et peuvent
vous coûter très cher.

« Tout est pris en charge
vous n'aurez rien
à payer. »



Ne transmettez pas vos données personnelles.

Ni au téléphone, ni à un simulateur
en ligne. Vos identifiants fiscaux
et bancaires peuvent être utilisés
pour usurper votre identité
et déposer une demande d'aide
à votre nom.

« Encore quelques
informations pour
découvrir le montant
de votre prime. »



Les conseillers France Rénov' sont là pour sécuriser votre projet !



Un service public
neutre et gratuit



Des conseils sur
les travaux et les aides



Une orientation vers
les acteurs de qualité

Repérez les arnaques et adoptez les bons réflexes

Les fraudeurs savent être persuasifs et utilisent de nombreuses techniques pour
gagner votre confiance. Soyez vigilants !

Refusez le démarchage téléphonique.

Le démarchage téléphonique
en matière de rénovation est interdit
par la loi. Si votre interlocuteur dit
travailler pour l'Anah ou l'État et vous
propose des aides ou des travaux
entièrement pris en charge, il ment.

« Bonjour, je suis
un professionnel
mandaté par l'État. »



Ne signez rien sous la pression.

Les escrocs font tout pour vous faire
signer immédiatement. Prenez le temps
de comparer plusieurs devis et de lire
attentivement chaque document.

« J'ai besoin d'une
signature dès aujourd'hui !
Vous pourrez lire tout ça
plus tard. »



Les risques que vous encourez



Des travaux mal réalisés
=
un habitat dégradé et des
factures qui explosent



L'usurpation d'identité
=
des escrocs qui pourront
agir en votre nom



Une perte de la prime
=
l'ensemble des factures
à votre charge



Un doute ? Besoin d'aide ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site france-renov.gouv.fr



par téléphone
0 808 800 700

France services

france-services.gouv.fr

France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec
les démarches numériques ou administratives ?
Les conseillers France services peuvent
vous appuyer dans votre demande d'aide.

Info

France SERVICES



France
services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil
informations
et orientation

Accompagnement
dans vos démarches
administratives

Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



DEUX ADRESSES AU PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

LESCAR

Place Royale 64230 LESCAR

Horaires : Lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
Vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30

POEY-DE-LESCAR

4 rue principale 64230 POEY-DE-LESCAR

Horaires : Mardi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30

CONTACT

Tél. 05 59 81 57 26

Mail : lescar.miey-bearn@france-services.gouv.fr

Plus d'informations dans votre France services
ou sur france-services.gouv.fr





SIVOM « L'île aux enfants » Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs « L'île aux enfants » accueille vos enfants de 3-15 ans toutes les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 à l'exception des jours fériés et ponts et des quinze premiers jours du mois d'Août de fermeture (du 1^{er} au 15 Août). Un espace jeune est ouvert aux jeunes de 10 à 15 ans sur le mois de Juillet.

Fonctionnement / inscriptions

Nous tentons de répondre, dans la mesure du possible, au maximum aux attentes des enfants et de leurs parents.

Aussi, nous proposons un accueil à la carte : journée avec repas, demi-journée avec ou sans repas ... avec un accueil échelonné afin de respecter le rythme de sommeil de l'enfant si cela est compatible avec le travail des parents.

Un programme est présenté, il est important de faire les inscriptions, le plus tôt possible pour organiser dans de bonnes conditions les activités (ceci afin d'éviter la surcharge de l'effectif et prévoir : les repas, les transports, le nombre d'animateurs et l'organisation des activités).

Nous demandons aux parents d'inscrire leurs enfants, au minimum 5 jours avant (ouvrés) par le biais du site internet : <https://sites.google.com/site/alshartiquelouve/>

Pour que votre inscription soit définitive, un dossier est à récupérer en ligne ou au siège et devra être remis auprès de la direction le plus tôt possible.

Toute annulation doit se faire 5 jours(ouvrés) minimum avant, pour l'organisation des sorties, séjours ou activités diverses et pour permettre à d'autres enfants de bénéficier des places libres.

Toute journée non décommandée 5 jours (ouvrés) avant sera facturée (sauf présentation d'un certificat médical pour le 1^{er} jour, prévenir pour les suivants !) (le lundi pour le lundi suivant et ainsi de suite ..)

Pour profiter des dernières infos, plaquettes des vacances et mini-séjours en avant-première sur le site de l'Accueil de Loisirs ; Vous y trouverez aussi les dossiers d'inscriptions, inscriptions en ligne, règlement intérieur, vie du centre ... tout le nécessaire pour inscrire vos enfants !

SIVOM «L'île aux Enfants»

250 chemin des Écoles - 64230 ARTIGUELOUVE

Tél. : 05.59.83.02.24

Mail : alsh.lileauxenfants@gmail.com

Site internet : <https://sites.google.com/site/alshartiquelouve/>

Facebook : accueil de loisirs l'île aux enfants



Ou scannez les QR Codes suivant à l'aide de l'appareil photo de votre smartphone !



Le **RELAIS PETITE ENFANCE** accueille les familles, les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes à domicile des communes de : Arbus, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Bougarber, Denguin, Laroin, Poey de Lescar, Saint-Faust, Siros et Uzein.

Il centralise toutes les demandes d'information des familles sur les modes d'accueil (crèches, assistant(e)s maternel(le)s à domicile ou en Maison d'Assistant Maternel ou encore Gardes à domicile) et les accompagne dans leur recherche.

Il soutient les parents employeurs d'assistant(e) Maternel(le) ou de gardes à domicile sur toutes les démarches administratives et l'information sur la nouvelle convention collective qui régit leur travail.

Il accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur professionnalisation en leur proposant des temps collectifs avec les enfants accueillis ainsi que des temps d'information, de réflexion et d'échanges avec l'équipe, la psychologue du relais et des intervenants culturels ou institutionnels.

Christelle MARIE ANNE et **Françoise** FALCO (Animatrices), **Béatrice** ROSEZ (Conseillère en accueil Petite Enfance) et **Audrey** ABADIE (Responsable), vous accueillent :

4 rue principale à Poey de Lescar

Au 05 64 64 12 50 ou par mail à rpepoeydelescar@agglo-pau.fr.

Le lundi de 9h à 12h30 / Fermé l'après-midi

Du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Permanence d'accueil sur rendez-vous

Le **LIEU d'ACCUEIL PARENTS ENFANTS (LAEP)**

4 rue principale à Poey de Lescar

Au 05 64 64 12 50 ou par mail à rpepoeydelescar@agglo-pau.fr.

L'équipe du LAEP de Poey de Lescar accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proches...) **tous les jeudis matin à partir de 9h30** (hors vacances scolaires). Ce lieu d'échanges et de soutien à la parentalité anonyme, gratuit et ouvert à tous est un espace de rencontre convivial pour les adultes permettant de créer du lien et de partager un moment de jeu privilégié avec son enfant en favorisant la découverte, l'expérimentation et la socialisation.



LA FETE DE L'ECOLE



LA FETE DU VILLAGE





LE 8 MAI



LE 11 NOVEMBRE

